Donation de parent à enfant

Par cel1610

Bonjour
J'ai une question concernant les donations de parent à enfant. Je suis fille unique. Ma mère m'a donné en 2013 45000? (j'ai fait une déclaration de don manuel), et en 2018 60000? (je n'ai pas fait de déclaration). Elle m'a donné une somme de 5000? et 12000? en 2021. Quel est le montant limite de donation sans avoir à payer de frais de donation ?
Merci d'avance pour votre réponse.
Cordialement

Par Zénas Nomikos

Bonjour,

voici, je cite :

"31 865 euros
Plafond du don manuel
Celle-ci est fixée à 31 865 euros tous les 15 ans et s'apprécie pour un don manuel par un même donateur à un même bénéficiaire. C'est-à-dire qu'un enfant peut recevoir de ses parents 63 730 euros (31 865 ? x 2) tous les 15 ans sans avoir à payer de droits de donation.21 déc. 2021"

Source : [url=https://www.journaldunet.fr/patrimoine/guide-des-finances-personnelles/1201901-don-manuel-2022-definition-et-avantages/#]https://www.journaldunet.fr/patrimoine/guide-des-finances-personnelles/1201901-don-manuel-2022-definition-et-avantages/#[/url]

Par cel1610

Bonjour,
Est ce cumulable avec l'abattement sur donation de 100 000? ?
Que se passe t'il si la donation dépasse les 100 000? sur 15 ans ? Faut il régler des frais de donation ?
Merci pour votre aide.
Cordialement